



# Pli d'huissier

## **À qui s'adresser ?**

Mairie du domicile

## **Comment procéder ?**

Les actes établis par les huissiers de justice sont remis en main propre au destinataire. Cependant si le dépôt en mains propres n'est pas possible, l'huissier dépose dans la boîte aux lettres de la personne concernée un avis de passage, l'invitant à se rendre en mairie pour retirer son pli.

## **Pièces justificatives**

Pièce d'identité

## **Pour aller plus loin**

[Rôle et missions d'un huissier](#)